

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

5050e séance

Mardi 5 octobre 2004, à 10 heures
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Suseanu

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport intérimaire sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/763)

04-53496 (F)
0453496

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport intérimaire sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/763)

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Conformément à l’accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter au titre de l’article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de l’opération de soutien à la paix.

Il en est ainsi décidé.

J’invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil. Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du Rapport intérimaire sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité (document S/2004/763). Les membres sont également saisis de photocopies du Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), qui sera publié sous la cote S/2004/787.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd’hui un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de l’opération de soutien à la paix. Je donne la parole à M. Pronk.

M. Pronk (*parle en anglais*) : Comme l’a déclaré le Président, le Conseil est saisi de deux rapports sur le Soudan sur la base de deux résolutions distinctes du Conseil de sécurité. Veuillez considérer que ce que je dirai dans mon exposé est un résumé et n’est pas destiné à remplacer ces deux rapports, qui constituent les principaux documents. Je voudrais me contenter d’y apporter quelques commentaires, d’insister sur quelques éléments et de résumer les rapports, sans aucunement chercher à les supplanter.

Dans mon exposé au Conseil le mois dernier (voir S/PV.5027), j’avais informé les membres tant de progrès que de l’absence de progrès dans la mise en œuvre des exigences énoncées dans la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité. J’ai dit que certains progrès avaient été enregistrés dans quelques domaines. J’ai noté chacun d’entre eux à part, en vue d’amener le Gouvernement soudanais à se concentrer sur la mise en œuvre de ce qu’il avait accepté ou promis de faire. Toutefois, comme je l’ai également dit, dans certains domaines clefs – et je souligne le mot « clef » – le gouvernement n’a pas honoré ses engagements. Il n’a pas mis un terme aux attaques des milices contre les civils et n’a pas commencé à désarmer ces dernières. En outre, aucune mesure concrète n’a été prise pour traduire en justice les auteurs de ces attaques, permettant ainsi aux violations des droits de l’homme de se poursuivre dans un climat d’impunité.

Un mois s’est écoulé depuis. Pendant ce mois, les progrès réalisés en août n’ont pas été démentis : dans ces domaines, le gouvernement a honoré ses engagements. Mais cela ne suffit pas. Il n’y a pas eu d’amélioration systématique de la sécurité des personnes et aucun n’a progrès a été enregistré pour mettre fin à l’impunité.

En septembre, dans le domaine de la sécurité, voici le schéma qui s’est dégagé. Il a continué d’y avoir des violations du cessez-le-feu de part et d’autre : attaques et contre-attaques par l’armée, vengeances, représailles. Il y a eu des attaques de la part de l’armée, parfois au moyen d’hélicoptères de combat, moins fréquemment cependant vers la fin du mois. Les attaques de la part de l’Armée de libération du Soudan se sont produites avec une plus grande fréquence au cours de cette période, mais elles étaient essentiellement dirigées contre la police plutôt que contre l’armée. Ces violations du cessez-le-feu ont entraîné non seulement des pertes en vies humaines parmi le personnel armé, mais également parmi les civils. Toutefois, la plupart des morts parmi les civils ont été imputées aux attaques des milices, dont certaines ont été particulièrement abominables au début du mois de septembre. Vers la fin du mois, les attaques des milices sont devenues moins fréquentes.

Au cours de la même période, toutefois, les actes de banditisme armé ont augmenté à un taux alarmant, mettant en danger tant la population locale que les convois d'aide.

Bien que le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles aient réaffirmé leur engagement en faveur du cessez-le-feu, les violations se sont poursuivies. Au cours du mois écoulé, nous avons engagé des pourparlers pour éviter que ces violations échappent à tout contrôle. Certains affrontements sont dus à une mauvaise application des accords concernant des zones qui étaient sûres au départ. Nous avons élaboré une procédure pour éviter cette situation à l'avenir, mais le gouvernement refuse de la suivre tant que les rebelles n'auront pas identifié les positions de leurs troupes. Des accords pragmatiques sur le terrain – par exemple le respect du statu quo – pourraient s'avérer utiles, mais au bout du compte, un cessez-le-feu qui soit réellement respecté ne peut découler que des pourparlers d'Abuja parrainés par l'Union africaine.

Deuxième domaine clef, l'impunité. Le Gouvernement ne traduit toujours pas en justice les auteurs des atrocités. Quelques personnes ont été arrêtées, poursuivies et incarcérées, mais les chefs sont toujours en liberté. La semaine dernière, le Conseil de sécurité a entendu des rapports présentés par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Arbour, et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Méndez. Je ne répéterai pas leurs propos, mais je partage pleinement leurs analyses, leurs conclusions et leurs recommandations. Sans un changement radical dans ce climat d'impunité, il n'y aura pas d'espoir de paix.

La création de la commission d'enquête, annoncée dans la résolution la plus récente du Conseil de sécurité à ce sujet, la résolution 1564 (2004), représente un grand progrès à cet égard. Au cours de la réunion du 17 septembre du Mécanisme conjoint d'application, le Gouvernement soudanais a dit qu'il se félicitait de la création de la commission. Au départ, il craignait que le rapport de la Commission n'ait été rédigé avant qu'il n'ait entamé ses travaux. Toutefois, le gouvernement a exprimé sa confiance à l'égard du Secrétaire général, disant que le mandat et la composition de la commission garantiraient son indépendance.

Les travaux de la commission sont importants car de nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises. Nous avons des preuves abondantes de ces violations, par exemple dans l'excellent rapport de la Ligue des États arabes datant du mois de mai 2004 et dans les rapports sur les droits de l'homme des organisations non gouvernementales ainsi que du personnel de l'ONU sur le terrain. Toutefois, nombre de ces rapports sont ponctuels et ne peuvent être vérifiés. Certains ne font de référence ni un lieu ni à un moment spécifique et ne désignent pas nommément les auteurs de ces actes. Pour cette raison, il est également important que la commission réalise une enquête approfondie.

Ainsi donc, je répète que les domaines clefs de la sécurité et l'impunité se caractérisent par une absence de progrès. On note cependant des signes d'amélioration sur le front politique. La résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité ouvre véritablement la voie à de nouveaux progrès, à la fois en termes de sécurité et à la table des négociations, et cela, de deux façons : tout d'abord en décidant d'une force élargie de l'Union africaine (UA); et deuxièmement, en permettant la reprise des négociations politiques. Je vais dire quelques mots sur ces deux éléments.

Tout d'abord, s'agissant de l'UA, au cours de la réunion du Mécanisme conjoint d'application qui s'est tenue à la mi-septembre, le Gouvernement soudanais a annoncé qu'il accepterait que la présence de l'UA soit renforcée, qu'il accueillerait les nouvelles troupes et accepterait les nouvelles tâches. Cela a maintenant été confirmé par le Ministre des affaires étrangères au Conseil de sécurité. À mon avis, il est très important que des mesures soient déjà prises pour commencer le déploiement d'une force élargie de l'UA dans les semaines à venir. Cette force doit être importante. Elle doit être déployée rapidement. Elle doit également être dotée d'un mandat allant bien au-delà de la simple surveillance de l'accord de cessez-le-feu de N'Djamena. Il y a de nombreuses tâches à accomplir qui ne sont pas directement liées à l'insécurité résultant des affrontements entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan. La force devra, par exemple, garantir la sécurité des personnes déplacées dans les camps; surveiller le comportement et l'activité de la police; garantir le retour, dans des conditions de sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées à leur lieu d'origine; empêcher que leurs terres ne soient

occupées ou leurs biens saisis; superviser le désarmement des combattants, des forces de défense populaires, des Janjaouid et des autres milices; et enfin, servir de tampon entre la population civile et les éventuels agresseurs.

Il y aura peut-être des hésitations. La force de l'Union africaine, telle qu'envisagée actuellement, pourra-t-elle accomplir tout cela? Peut-être que oui, peut-être que non. Mais quelle que soit la réponse, il est clair qu'il s'agit là de tâches qui doivent être accomplies. Nombre de ces tâches relèvent davantage de la police que des militaires : la police a pour tâche de protéger la population. C'est la responsabilité, et même le devoir, du Gouvernement, mais celui-ci ne peut l'assumer à lui seul. Trop de choses se sont passées, trop d'erreurs ont été faites dans le passé, trop de crimes ont été commis, dont les autorités officielles portent la responsabilité, trop de confiance a été perdue. Pour toutes ces raisons, nous avons besoin d'une tierce partie, sans que cela, certes, permette au Gouvernement d'attendre sans rien faire. Il faut une tierce partie et, pour l'instant, c'est l'UA. Celle-ci peut aider à protéger la population grâce à une présence généralisée, visible, et dissuasive.

Les ajustements nécessaires à l'élargissement de la mission de l'UA ont été énoncés dans le rapport intérimaire du 28 septembre présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/763). J'espère que le Conseil de sécurité appuiera les propositions du Secrétaire général à cet égard.

La deuxième question la plus importante à régler dans le courant de ce mois a trait aux pourparlers politiques entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLA). Dans mon précédent rapport, j'ai expliqué pourquoi ces négociations étaient cruciales pour le règlement du conflit au Darfour. L'issue du processus de paix Nord-Sud – la paix, une nouvelle constitution, une structure fédérale pour l'État, un gouvernement à large base et des systèmes de gouvernance différenciés – peut servir de base pour le Darfour. Le processus Nord-Sud est une épée à double tranchant : le succès ira bien au-delà du schisme Nord-Sud; un échec mettra en danger le Soudan dans son ensemble, mais également la région, et notamment de nombreux pays voisins. Toutes les parties devraient s'investir sur le plan politique pour faire aboutir ces pourparlers.

Après plus de 10 années de pourparlers, d'attente et de paris, il semble que ce soit la dernière chance. La communauté internationale doit donc veiller à ce que la dynamique soit maintenue, à ce qu'elle envoie le bon signal aux parties et à que ce signal soit fort, uni et parle d'une seule voix. La dynamique politique est là. Le 7 octobre, le Vice-Président Taha du Soudan rencontrera, à Nairobi, M. John Garang, dirigeant du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Ils ont réagi à la pression exercée par la communauté internationale pour relancer les pourparlers. Il est important qu'ils confirment qu'aucun accord antérieur ne sera remis sur la table. Ils peuvent définir le cadre de la dernière série des pourparlers, qui devraient mener à un accord de paix avant la fin de cette année. Le Conseil de sécurité pourrait souhaiter dépêcher une petite délégation, afin de montrer que la communauté internationale veille et qu'elle n'acceptera pas aisément de nouveaux retards ou obstacles de l'une ou l'autre des parties.

Les pourparlers d'Abuja sur le Darfour n'ont été que partiellement couronnés de succès. Un accord concernant l'accès humanitaire n'a pas pu être signé. En ce qui concerne la sécurité, les parties sont revenues à leurs positions antérieures, plongeant le processus dans l'impasse. Les principales questions – les objectifs politiques et le développement économique futur – n'ont pas encore été abordées. Cela est regrettable. Les pourparlers ne devraient pas seulement se concentrer sur les questions humanitaires et les questions de sécurité, qui peuvent être traitées ailleurs. Ils devraient être centrés sur les causes politiques et économiques du conflit : négligence politique et marginalisation économique. Il ne saurait y avoir d'amélioration au Darfour s'il n'y pas d'accord garantissant l'inclusion politique et un développement durable pour tous. L'exclusion et le « maldéveloppement » sont à l'origine du conflit Nord-Sud. C'est ce qui a provoqué la rébellion au Darfour et les conflits ailleurs dans le pays, notamment dans l'est du Soudan.

En vue de parvenir à un règlement global et durable des conflits au Soudan, trois conditions doivent être réunies. Premièrement, les dirigeants politiques, y compris le Gouvernement, devraient veiller sur leur peuple, le protéger, garantir ses droits en tant que citoyens et êtres humains, et lui fournir la possibilité de mener une vie décente. Mais Khartoum ne semble guère se soucier des faibles et des pauvres.

Deuxièmement, le cadre constitutionnel et institutionnel du pays devrait refléter les diversités existantes au sein de la nation et octroyer une certaine autonomie régionale, dans une juste mesure, ce qui aidera le pays à ne pas se désintégrer. Troisièmement, une politique de développement économique, basée sur une répartition équitable des ressources du pays et orientée vers une réduction de la pauvreté et un développement durable, devrait être l'objectif premier.

Comment la communauté internationale peut-elle aider à réunir ces conditions? Elle peut y contribuer en suivant une stratégie à long terme qui soit globale, unifiée et bien ciblée. Je ferai les propositions suivantes.

Premièrement, nous devons suivre une approche tripartite, fournir une aide humanitaire adéquate, garantir la sécurité et la protection et nous attaquer aux causes profondes du conflit. Ces trois éléments sont nécessaires; aucun d'entre eux ne suffit à lui seul. Il convient de ne pas limiter l'action internationale à une approche myope, qui consiste à aider les victimes, mais à ignorer les causes de la tragédie.

Deuxièmement, nous devons créer les conditions d'une transition rapide entre l'aide et la protection, d'une part, et la reconstruction, le renforcement des capacités et le développement, d'autre part. Les pays partenaires, les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales doivent collaborer le plus rapidement possible en vue de la nouvelle phase. Il faut créer des perspectives de développement qui puissent être soutenues de l'intérieur, sinon le Soudan risque d'être condamné à devenir un pays de mendiants, un théâtre d'opération potentiel des forces extérieures qui visent à une déstabilisation au niveau international.

Troisièmement, il faut accroître l'assistance financière. Il y avait déjà plus de 4 millions de réfugiés soudanais et de personnes déplacées avant que n'éclate le conflit dans le Darfour. Ils étaient les victimes d'une guerre oubliée. Ils sont à présent 1,4 million de plus à l'intérieur et autour du Darfour. Dans cette partie du pays, le nombre de personnes touchées par le conflit avoisine les 2 millions. Ce chiffre pourrait atteindre 3 à 4 millions si la guerre civile se poursuit et rend impossible la production agricole et alimentaire. Ce sont des chiffres affolants qui exigent un effort sérieux – non pas ponctuel ni à court terme mais soutenu.

Quatrièmement, il faut rechercher une solution politique globale et tirer parti de tout l'éventail des accords figurant dans les protocoles nord-sud comme base pour le règlement des conflits qui se déroulent ailleurs au Soudan. Les hommes et les femmes de toutes les régions du Soudan – les mouvements rebelles, les chefs tribaux dans tout le pays, les groupes d'opposition à Khartoum ou en exil, les chefs religieux, la société civile, les associations féminines et, enfin et surtout, les jeunes, la génération qui devra édifier un nouveau Soudan – devront être inclus dans un processus national. Il faut entamer un processus propice au rétablissement de la confiance, à la réconciliation et à la recherche d'un consensus avant d'adopter à la hâte des modalités qui ne sont pas le fait des Soudanais.

Cinquièmement, il faut que le règlement des conflits au Soudan soit une entreprise africaine. Il faut aider l'Union africaine à la réaliser. Il faut fournir à l'Union toutes les ressources nécessaires, notamment les fonds, la logistique, les moyens d'exécution, la formation, les compétences et, si elle en fait la demande, le personnel. Il faut fournir cette aide en plus de l'assistance humanitaire et de développement. Il faut éviter que l'on se fasse concurrence pour obtenir les ressources. Il ne saurait y avoir de compromis. Nous sommes confrontés à la pire crise humanitaire contemporaine. C'est un conflit causé par l'homme qui, s'il n'est pas dûment réglé, pourrait créer des conditions propices à un affrontement qui s'étendra à toute la région, voire au monde.

Sixièmement, Il faut faire pression sur les dirigeants politiques actuels pour qu'ils modifient leurs politiques en vue des objectifs susmentionnés. La pression politique extérieure est utile; c'est l'un des enseignements de ces trois derniers mois. Une telle pression doit être constructive, sans signaux contradictoires ni messages qui donnent l'impression que l'application ou la non-application par un régime serait sans effet car le régime doit de toute façon changer. Il faut combiner les pressions exercées sur un régime avec un suivi approprié et un degré équitable de confiance et de reconnaissance des bons résultats. Il faut que le processus de changement soit d'origine locale. Aucun autre choix n'est permis que celui de respecter les exigences de la communauté internationale. Toutefois, il faut en même temps bien montrer qu'un gouvernement qui tient ses promesses, qui négocie activement avec ses opposants et qui

honore les accords auxquels il a souscrit peut être un partenaire respecté au sein de la communauté internationale. Il ne faut pas viser un changement de régime mais modifier les caractéristiques du régime. Il faut, dans l'intérêt du régime même, modifier ses caractéristiques pour qu'elles s'inscrivent alors dans le cadre d'une nouvelle structure aux côtés de toutes les autres forces soudanaises qui jusqu'ici avaient été exclues.

Enfin, il faut instaurer la confiance entre les groupes qui, du fait du conflit actuel, s'opposent les uns aux autres ou auxquels leurs dirigeants ont dit qu'ils devaient s'opposer les uns aux autres car l'autre partie est l'ennemi. Il faut empêcher que les conflits au Soudan ne se transforment en un affrontement général entre les personnes de religions différentes ou d'origines ethniques différentes. Dès l'instant où les luttes au Soudan seront perçues comme un choc des cultures – Arabes contre Africains, Soudan contre Occident, Islam contre le reste du monde – elles seront impossible à maîtriser et se propageront. Il faut donc réduire l'escalade plutôt que l'aggraver; il faut favoriser le dialogue plutôt que l'affrontement.

C'est dans cet esprit que nous nous efforcerons de nous acquitter de notre mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pronk de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.